

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève du 23.10.2023 : *Les SIG déploient des compteurs électriques «intelligents»*, voici mon commentaire :

Les compteurs communicants du type CPL G3 sont bien connus des français, avec le compteur Linky, qui défraye la chronique depuis bien des années. Ce type de compteur émet des radiofréquences toxiques !

J'ai récemment, au cours de mes analyses, découvert la réalité du canton de Vaud et de ses compteurs communicants. Les mesures effectuées montrent que le réseau électrique est pollué par une gamme de radiofréquences dans la bande 35 kHz-90 kHz. Ce sont ces ondes qui transmettent à un concentrateur (situé en général dans le transformateur de quartier), via le réseau électrique, les informations issues de votre compteur. Ces ondes sont émises par le compteur et passent partout : chez vous, chez les voisins, dans la rue, à travers le réseau électrique domestique et les appareils branchés.

A ces fréquences, ce sont des « radiofréquences », cela veut dire que les câbles ne gardent pas l'énergie mais l'émettent dans l'air : votre maison et la rue deviennent une immense antenne-relais émettrice, à l'aide des fils électriques situés dans les murs, le plancher, le plafond.

C'est pour cela que certaines personnes se sentent très mal avec les compteurs Linky, quant aux autres ils encaissent sans le savoir des ondes nocives.

Certains électriciens dénie la réalité en arguant que ces champs électriques sont très faibles, et c'est vrai, mais les courants induits dans le corps sont proportionnels à la fréquence ! De faibles champs électriques à ces fréquences seront donc très toxiques, et ressentis comme tels par les individus sensibles.

Et vous avez le droit de refuser ce type de compteur, à vous de jouer !

Compteur Linky

25 porteuses comprises entre 35,9 kHz et 90,6 kHz (CPL G3)

**Les courants induits sont proportionnels à la fréquence,
donc on a les équivalences en champ électrique :**

Un Champ électrique de 10 mV/m mesuré à 50 kHz

Jugé négligeable par certains professionnels génère les mêmes courants induits qu'

Un Champ électrique de 10 V/m mesuré à 50 Hz

Jugé toxique par les organismes indépendants suivants :

l'Académie européenne de médecine environnementale et la Baubiologie

Ce qui explique que les individus sensibles perçoivent la toxicité du Linky : c'est scientifiquement prouvé !

Pour en savoir plus, je recommande la lecture de la brochure parue en septembre 2019, sur les compteurs Linky. Cette brochure a été réalisée par deux ingénieurs, une journaliste et une juriste. J'ai participé à la rédaction de celle-ci. On y parle du Linky, de la 5G, de la smart city...

Je devrais pouvoir l'envoyer en envoi postal à celles et ceux qui sont intéressés.

Alexis Le Moal
Ingénieur Cnam
Consultant en environnement électromagnétique
harmonia-dynamis.ch
Tél. : +41 22 562 42 04

